

# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>La Constitution du 4 octobre 1958</b>	<b>5</b>
I. Les caractéristiques essentielles de la Constitution de 1958	6
1. La Constitution de 1958 et la démocratie semi-représentative	6
2. La Constitution de 1958 et la restauration du pouvoir exécutif	7
3. La Constitution de 1958 et l'infériorisation du pouvoir législatif	8
4. La Constitution de 1958 et le régime parlementaire	9
II. La Constitution de 1958 à l'épreuve de la pratique	10
1. Constitution et présidentialisme	10
2. Constitution et cohabitation	12
III. Les révisions de la Constitution de 1958	14
1. Les procédures de révision	14
A. La procédure controversée de l'article 11	14
B. La procédure normale de l'article 89	15
2. Les différentes révisions constitutionnelles	17
A. Les révisions constitutionnelles qui ont réussi	17
B. Les révisions constitutionnelles qui ont échoué	19
C. Les révisions constitutionnelles qui n'ont pas été menées à terme	20
<b>Chapitre 2</b>	
<b>L'élection et le statut du président de la République</b>	<b>22</b>
I. L'élection du président de la V <sup>e</sup> République	22
1. Le système initial : l'élection au suffrage universel indirect	22
2. Le système actuel : l'élection au suffrage universel direct	23
A. Les objectifs de la réforme gaullienne de 1962	23
B. Les conditions de candidature	23
C. Le scrutin présidentiel	25
D. La campagne présidentielle	26
II. Le statut du président de la V <sup>e</sup> République	27
1. Le quinquennat présidentiel	28
2. L'interruption du mandat présidentiel	29
A. Les causes de l'interruption	29

B. L'intérim présidentiel	30
3. Le statut pénal du chef de l'État	30
4. L'irresponsabilité politique du président de la République	32
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Les pouvoirs du président de la V<sup>e</sup> République</b>	<b>33</b>
I. Les pouvoirs propres du président de la République	33
1. La nomination du Premier ministre	33
2. Le référendum législatif de l'article 11	34
3. Le pouvoir de dissolution	36
4. Les pouvoirs exceptionnels de l'article 16	37
5. Le droit de message du chef de l'État et l'intervention du président devant le Parlement	39
6. Le droit de saisine du Conseil constitutionnel	40
7. Le pouvoir de nommer trois des membres du Conseil constitutionnel	40
II. Les compétences liées du président de la République	41
1. Les pouvoirs présidentiels vis-à-vis du Parlement	41
2. La signature des ordonnances et des décrets	42
3. La nomination et la « révocation » des ministres	43
4. Les pouvoirs présidentiels concernant l'autorité judiciaire	44
5. La présidence du Conseil des ministres	45
6. La nomination aux emplois supérieurs de l'État	45
7. Le président et la procédure de révision de l'article 89	47
8. Les pouvoirs diplomatiques et militaires	47
9. Le chef de l'État et les consultations locales	49
10. Le référendum de l'article 88-5	50
<b>Chapitre 4</b>	
<b>L'organisation du Gouvernement</b>	<b>51</b>
I. La nomination du Gouvernement	51
II. Les incompatibilités gouvernementales	53
III. La situation patrimoniale des ministres	54
IV. La composition du Gouvernement	55
1. Les ministres d'État	55
2. Les ministres ordinaires	55
3. Les ministres délégués	56
4. Les secrétaires d'État	56
5. Haut-commissaire	56
V. Les formations gouvernementales	57
1. Le Conseil des ministres	57
2. Les conseils restreints	59
3. Les conseils de cabinet	59

4. Les comités interministériels	59
<b>Chapitre 5</b>	
<b>Les pouvoirs du Gouvernement</b>	<b>62</b>
I. Les pouvoirs du Premier ministre	62
1. Le Premier ministre est le chef du Gouvernement	62
2. Le pouvoir de proposition du Premier ministre	63
3. Les avis donnés par le Premier ministre au président de la République	63
4. Le Premier ministre, suppléant du président de la République	63
5. Le pouvoir réglementaire	64
6. Le pouvoir de saisir le Conseil constitutionnel	64
7. Le pouvoir de nomination	64
8. La responsabilité de la Défense nationale	65
9. Les pouvoirs vis-à-vis des assemblées parlementaires	65
II. Les pouvoirs du Gouvernement	66
1. La détermination et la conduite de la politique de la nation	66
2. Le pouvoir de disposer de l'administration et de la force armée	67
3. Les pouvoirs du Gouvernement vis-à-vis du Parlement	68
4. Le pouvoir de proposition	71
5. Les pouvoirs de crise	72
<b>Chapitre 6</b>	
<b>Le Parlement</b>	<b>74</b>
I. La composition du Parlement	75
1. L'Assemblée nationale	75
A. Le rôle de l'Assemblée nationale	75
B. L'élection des députés	75
2. Le Sénat	76
A. Le rôle du Sénat	76
B. L'élection des sénateurs	77
II. Le statut des parlementaires	78
1. Les incompatibilités parlementaires	78
2. Les immunités parlementaires	79
A. L'irresponsabilité pénale	79
B. L'inviolabilité parlementaire	79
3. Les indemnités parlementaires	79
III. L'organisation du Parlement	80
1. Les organes des assemblées parlementaires	80
A. La présidence des assemblées parlementaires	80
B. Les commissions permanentes	81
C. Les commissions spéciales	83
D. Le bureau	83

	E. La conférence des présidents	83
	F. Les groupes parlementaires	83
	G. Les offices parlementaires	84
	2. Les réunions du Parlement	85
	A. Les sessions ordinaires	85
	B. Les sessions extraordinaires	86
	C. Les sessions de plein droit	87
	D. Les séances	87
IV.	La fonction législative du Parlement	88
	1. Le domaine de la loi	88
	2. La procédure législative ordinaire	90
<b>Chapitre 7</b>		
<b>Le contrôle parlementaire</b>		<b>93</b>
I.	Les commissions d'enquête parlementaires	93
II.	Les déclarations du Gouvernement devant les Assemblées	95
III.	Les questions parlementaires	95
	1. Les questions écrites	95
	2. Les questions orales	96
	A. Les questions orales sans débat	96
	B. Les questions orales avec débat	96
	3. Les questions au Gouvernement	96
IV.	Le contrôle parlementaire de la politique européenne	97
	1. Les commissions parlementaires chargées des affaires européennes	97
	2. Les résolutions communautaires	98
	3. Le contrôle du budget européen	98
V.	Le contrôle parlementaire sur l'envoi de forces armées	98
VI.	L'approbation par le Sénat d'une déclaration de politique générale (article 49 alinéa 4 de la Constitution)	99
VII.	La mise en jeu de la responsabilité politique du Gouvernement	100
	1. La question de confiance (article 49 alinéa 1 de la Constitution de 1958)	100
	2. La motion de censure (article 49 alinéa 2 de la Constitution de 1958)	102
	3. L'engagement de responsabilité sur le vote d'un texte (article 49 alinéa 3 de la Constitution de 1958)	103
<b>Chapitre 8</b>		
<b>Le Conseil constitutionnel</b>		<b>105</b>
I.	La composition du Conseil constitutionnel	106
	1. Les membres de droit	106
	2. Les membres nommés	106
	3. Le président du Conseil constitutionnel	107
II.	Le statut des membres du Conseil constitutionnel	109

<b>Table des matières</b>	<b>165</b>
1. Les incompatibilités	109
2. Les obligations	109
III. Les compétences du Conseil constitutionnel	109
1. Le contrôle de constitutionnalité	110
A. Le contrôle de la répartition des compétences entre le législateur et le pouvoir réglementaire	110
B. Le contrôle des lois organiques et des règlements des assemblées parlementaires	111
C. Le contrôle des lois ordinaires et des engagements internationaux	112
2. L'exception d'inconstitutionnalité	117
3. Les compétences consultatives du Conseil constitutionnel	118
4. Le contentieux référendaire	118
5. Le contentieux électoral	119
A. Les élections parlementaires	119
B. L'élection présidentielle	120
IV. L'autorité des décisions du Conseil constitutionnel	121
<b>Chapitre 9</b>	
<b>La Cour de justice de la République</b>	<b>123</b>
I. La composition de la Cour de justice de la République	123
II. Les compétences de la Cour de justice de la République	123
III. La procédure devant la Cour de justice de la République	124
<b>Chapitre 10</b>	
<b>Le Conseil supérieur de la magistrature</b>	<b>126</b>
I. La composition du Conseil supérieur de la magistrature	126
II. Les compétences du Conseil supérieur de la magistrature	127
<b>Chapitre 11</b>	
<b>Le Conseil économique, social et environnemental</b>	<b>129</b>
I. La composition et l'organisation du Conseil économique, social et environnemental	130
II. Les fonctions du Conseil économique, social et environnemental	130
<b>Annexe</b>	
<b>La Constitution du 4 octobre 1958</b>	<b>132</b>